

REÇU LE  
- 1 SEP. 2020  
-VILLE DE SELONCOURT-



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

ORIGINAL *DST*  
.....  
COPIES :  
*DGS*  
*Mabilien* ..... à .....

Besançon, le 21 AOUT 2020

Direction Départementale des Territoires  
Service Connaissance, Aménagement des  
Territoires et Urbanisme  
Unité Planification

Le Directeur,

Affaire suivie par : Laura JULLIEN-  
FOURNIER  
tél. 03.81.65.61,41  
laura.jullien-fournier@doubs.gouv.fr

Monsieur le Maire de Seloncourt  
Place du 8 mai 1945  
25 230 SELONCOURT

Objet : Modification de droit commun n°3  
du PLU de Seloncourt

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 29 juillet 2020, vous m'avez notifié le projet de modification de droit commun n°3 du PLU de la ville de Seloncourt, conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Ce projet de modification porte sur l'évolution de trois orientations d'aménagement et de programmation (OAP « entrée de ville », « rue de la Pâle » et « rue Neuve ») ainsi que sur la suppression de l'emplacement réservé n°10.

Sur le fond, il convient de fournir, en plus de la notice explicative de la modification, les différentes pièces du PLU impactées par l'évolution du PLU ; en l'espèce, les OAP dans leur ensemble. Cela permettra notamment de montrer le nouveau schéma de l'OAP « rue de la Pâle » suite à la modification pour correspondre à la proposition de l'aménageur, absent dans le dossier d'enquête publique.

Sur la forme, il conviendra de supprimer le mot « annuels » concernant le nombre de logements autorisés par le PLH 2020-2025 page 5. De plus, si dans le secteur A de l'OAP « entrée de ville », il est convenu de garder 4 logements (comme prévu dans le calcul du nombre total de logements dans le programme), alors il faudra retirer le terme « maximum » dans la proposition des élus, page 7.

Le reste du projet n'appelle pas de remarques de ma part.

En conséquence, j'émet un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU de Seloncourt, sous réserve de la prise en compte des remarques précédentes.

Le directeur adjoint

Didier CHAPUIS